

N° 35

HMC

Dossier dirigé par
CÉLINE BORELLO
Trimestriel
OCTOBRE 2015

Histoire, Monde
& Cultures religieuses

Argumenter. Rhétorique sacrée, éloquence profane (XVI^e-XVIII^e s.)

Varia

Lost in translation : une mission britannique
auprès des Druzes à la fin du XIX^e siècle

Chroniques

À propos de laïcité. Épisode 2

Audition de Henri Peña-Ruiz par la Commission
sénatoriale d'enquête sur le Service public

KARTHALA

Le Dossier

Argumenter.

Rhétorique sacrée, éloquence profane (XVI^e-XVIII^e s.)

Dossier dirigé par Céline Borello avec la contribution de Pierre-Yves Beaurepaire, Hugues Daussy, Jean-Pascal Gay, Alain J. Lemaître, Stefano Simiz, Christina Schroër.

L'argumentation constitue une arme de pouvoir, suivant un héritage de l'Antiquité classique, et suppose, pour bien en user, une maîtrise de l'art oratoire ou de celui de l'écriture. Hommes d'Églises – catholicisme et protestantisme sont concernés par ce dossier – ou hommes du champ politique et juridique sont ceux qui, par la maîtrise de la rhétorique et par une éloquence contrôlée, usent le plus fréquemment du pouvoir des mots. Ils mobilisent des arguments d'autorité, de valeur, *ad hominem* ou généraux, des exemples illustratifs ou démonstratifs pour étayer leur discours et vaincre leurs interlocuteurs.

Les enquêtes présentées interrogent les techniques et procédés en matière d'argumentation à l'époque moderne. Elles tentent d'en relever les principes et les évolutions, les réussites ou les échecs, à travers des études de cas. Elles permettent de réfléchir à la circulation des modèles entre histoires politique, religieuse ou culturelle, et montrent la porosité des frontières entre discours sacrés et profanes.

Varia

Lost in translation : une mission britannique auprès des Druzes à la fin du XIX^e siècle (Daniel Foliard)

Chroniques

À propos de laïcité. Épisode 2

Audition de Henri Peña-Ruiz par la Commission sénatoriale d'enquête sur le Service public

ISBN: 978-2-8111-1566-1

Sommaire

ÉDITORIAL

- Claude PRUDHOMME 3 Argumenter depuis la chaire, au barreau ou à la tribune : quel pouvoir pour l'éloquence à l'oral comme à l'écrit ?

DOSSIER

Argumenter. Rhétorique sacrée, éloquence profane (xvi^e-xviii^e siècles)

Dirigé par Céline BORELLO

- Céline BORELLO 9 Introduction
Argumenter à la période moderne
- Hugues DAUSSY 11 Un artifice rhétorique au temps des guerres de religion. L'usage du masque catholique dans la polémique huguenote
- Stefano SIMIZ 23 Éloquence de la chaire et éloquence du barreau : une rivalité dans la seconde moitié du xvii^e siècle ?
- Jean-Pascal GAY 35 Théophile Raynaud et le choix de la théologie comme rhétorique en soi. Partages disciplinaires, ordre confessionnel et apologétique catholique au xvii^e siècle
- Pierre-Yves BEAUREPAIRE 53 Une performance oratoire et au-delà
L'éloquence maçonnique au xviii^e siècle
- Alain J. LEMAITRE 69 La Chalotais et le *Compte rendu des Constitutions des jésuites* (1761). Une mise en scène philosophique et politique
- Céline BORELLO 83 Des usages de l'histoire politique dans l'homilétique protestante du xviii^e siècle
- Christina SCHRÖER 95 Une rhétorique sacrée au service de la République profane. Le programme de La Révellière-Lépeaux sur les « institutions républicaines » comme première mise en œuvre d'une éducation morale étatique (1797–1799)

VARIA

- Daniel FOLIARD 111 *Lost in translation :*
une mission britannique auprès des Druzes
à la fin du XIX^e siècle

CHRONIQUES

- Jean-Pierre CHANTIN 135 À propos de laïcité. Épisode 2
- Henri PEÑA-RUIZ 138 La laïcité en débat au Sénat
- 145 Appel à communications
Colloque international
La mission dans tous ses états (xx^e et xxI^e siècles)
Circulations, rencontres, échanges et hybridités

LECTURES

- 149 Comptes rendus de soutenances
Habilitation à Diriger des Recherches (HDR)
- 152 Thèse d'Histoire
- 154 Comptes rendus d'ouvrages
- 161 Résumés / Abstracts

Ce numéro de *HMC* est publié avec le concours du Centre de recherche sur les économies, les sociétés, les arts et les techniques (CRESAT)

Éditorial

Argumenter depuis la chaire, au barreau ou à la tribune :
quel pouvoir pour l'éloquence à l'oral comme à l'écrit ?

CLAUDE PRUDHOMME

Rédacteur en chef

Aujourd'hui comme à l'époque moderne, au temps des guerres de religion (xvi^e s.), puis au siècle classique et à celui des Lumières, la qualité du discours se mesure souvent à l'éloquence de l'orateur. Dans la chaire du prédicateur, au barreau du tribunal, à la tribune d'une assemblée ou d'une réunion politique, celui qui parle ou qui écrit croit au pouvoir des mots. Le premier objectif du nouveau dossier est de s'interroger sur la manière dont s'est construit en France un art de l'argumentation dans lequel l'éloquence semble tenir autant de place que le raisonnement. Mais hier comme aujourd'hui, la capacité à bien parler ne se substitue pas longtemps au poids des arguments, et le passage à l'écrit suffit parfois à estomper l'enthousiasme de l'auditeur. La rhétorique apprise dans les traités pour apprendre à faire un bon sermon ou une belle plaidoirie découvre ses limites quand elle se trouve confrontée à la concurrence des arguments et des convictions.

Dans une société qui prend ses distances avec les autorités, argumenter ne peut plus se réduire à développer une démonstration impeccable face à un interlocuteur condamné au silence. Parce qu'ils font l'apprentissage du pluralisme après l'éclatement du christianisme en confessions rivales, les orateurs du xvi^e siècle ont dû imaginer de nouveaux procédés pour faire passer leur message. Désormais, la compétition religieuse n'est pas circonscrite au champ

des croyances et s'étend à celui du politique. Le débat d'idées se fait public, le champ de la discussion s'élargit bien avant de se voir reconnu légitime sous le nom de liberté d'opinion.

Tout naturellement l'éloquence religieuse, riche d'une longue pratique et d'une vaste panoplie de procédés destinés à emporter l'adhésion du fidèle, a servi de modèle dans ce long apprentissage de l'argumentation. Héritier de la culture philosophique grecque, le christianisme a très tôt promu l'apologétique en branche majeure de la théologie pour exposer de manière rationnelle la vérité révélée. Mais le monopole qu'il détient se trouve à partir du ^{xvi}^e siècle entamé par de nouveaux acteurs qui opposent d'autres rationalités. Le dossier se propose de s'arrêter sur quelques-unes des évolutions qui en ont résulté. Prendre « un masque catholique » pour défendre la cause protestante, premier cas étudié, nous apparaît spontanément comme une ruse pour défendre ses idées. Masquer ses intentions sous un discours en phase avec ses destinataires, cela ne nous surprend pas quand l'actualité nous donne tant d'exemples de ces doubles discours. Mais les choses n'ont pas été toujours aussi simples. Prendre un masque catholique c'est aussi au ^{xvi}^e siècle un procédé pour dépasser et relativiser les clivages confessionnels, et faire émerger la possibilité d'un consensus par-delà les frontières religieuses. Avec la rivalité de la chaire et du barreau, on découvrira ensuite que le procès en manipulation des émotions intenté de nos jours aux orfèvres en déclarations inquiétantes et aux producteurs d'images à sensation n'est pas davantage nouveau. Le prédicateur du ^{xvii}^e siècle était déjà accusé de jouer sur l'émotion (et il est vrai qu'un bon prédicateur savait faire pleurer son auditoire) plutôt que de s'appuyer sur la raison alors que l'avocat se prétendait obligé de « persuader l'esprit ». Mais le crédit dont disposent les théologiens catholiques s'effrite et leur autorité est fragilisée. L'efficacité accordée à l'éloquence, confortée par la renommée du prédicateur, comme en son temps un Théophile Reynaud, se révèle à terme une illusion. Et cela n'est pas seulement lié au caractère éphémère de l'oralité, puisque l'éloquence mise par écrit n'est pas mieux reçue par ceux auxquels elle est destinée.

Malgré ces échecs, le prestige de la rhétorique et les vertus qu'on lui prête semblent survivre à tous les constats qui mettent en question son efficacité. Le recul de l'éloquence religieuse n'entame pas la confiance dans l'art de l'argumentation. La franc-maçonnerie naissante fait grand cas de l'importance du discours, quand bien même il est surtout à usage interne. La royauté des années 1760 compte encore sur l'éloquence de ses porte-parole pour justifier l'interdiction et l'expulsion des jésuites. Elle cherche dans l'adhésion de l'opinion publique le soutien que le droit divin ne suffit plus à lui assurer. Cette confiance sans cesse renouvelée dans le pouvoir de l'éloquence résiste au temps. Mais le rapport que le discours religieux entretient avec le discours politique est en train

de basculer au profit du second. Dans les temples protestants de la Révolution, le recours à l'histoire fournit au pasteur une source inépuisable de modèles et de héros au point d'utiliser la chaire pour éduquer le citoyen et lui apprendre la « chose publique ». Le plus remarquable est sans doute cet extraordinaire transfert de sacralité qui se réalise dans les assemblées révolutionnaires autour du culte de la nation et de la République. On redécouvrira ici La Révellière-Lépeaux, élu Directeur en 1795, militant d'une religion rationnelle et consensuelle, la théophilanthropie, qu'il rêve de substituer au catholicisme. Non sans susciter, déjà, de vives résistances contre la prétention de l'État à imposer ce qu'il faut croire, oubliant que la finalité de l'éducation du citoyen est d'éduquer à la liberté et non au consentement irréflecti. Certes les analogies avec le présent peuvent être trompeuses. Mais les cas étudiés nous invitent à regarder de plus près les interactions entre discours profane et discours sacré, y compris quand il est question de laïcité.

L'article des *Varia* vient nous rappeler que les missions protestantes de la mouvance évangélique nourrirent au XIX^e siècle de grands projets de mission auprès des musulmans, en particulier ceux des marges comme les druzes de Syrie. On ne le sait pas toujours, ces entreprises ont connu un regain d'intérêt avec la guerre d'Irak, non plus cette fois dans la société protestante britannique, mais chez les évangéliques des États-Unis ou de Corée. Le retour à cette mission met en évidence les motivations de ses acteurs. On y découvre notamment la force d'un millénarisme fondé sur la lecture littérale de la Bible, capable d'aveugler mais aussi de donner sens à l'échec. L'auteur souligne aussi le rôle des femmes et des réseaux. Et le lecteur y vérifie l'autonomie relative d'une logique missionnaire qui exploite les opportunités données par la domination britannique sans renoncer à ses propres objectifs.

La laïcité est plus que jamais à l'ordre du jour. La Chronique propose une synthèse des orientations qui se dégagent à travers les publications les plus récentes tandis que l'exposé d'Henri Peña-Ruiz devant une commission du Sénat illustre la position d'un courant majeur. Débat franco-français ? Sûrement pas, quand on voit en bien d'autres pays le discours politique chercher dans le religieux le fondement d'une identité collective qui se diluerait, quitte à mobiliser contre la religion de l'autre. Et cela jusqu'en Inde où le pluralisme voulu par les pères fondateurs est menacé par la fabrication d'une identité hindoue définie par l'État et condensée dans le respect d'interdits alimentaires.

Chaire du temple de l'Oratoire du Louvre en 1672



Argumenter.
Rhétorique sacrée,
éloquence profane
(xvi^e-xviii^e)

DOSSIER

DIRIGÉ PAR CÉLINE BORELLO

Oissila Saaidia et Laurick Zerbini (éd.)

L'Afrique et la mission

Terrains anciens, questions nouvelles
avec Claude Prudhomme



Préface de Denis Pelletier
Postface de Jean-Dominique Durand

KARTHALA

348 pages – format 16 x 24 cm – 28 €

Introduction

Argumenter à la période moderne

CÉLINE BORELLO

Université de Haute-Alsace
CRESAT (EA 3436)

Ce dossier se propose d'interroger l'acte d'argumentation durant la période moderne, des guerres de religion à l'Empire napoléonien, par l'analyse des discours oraux et des productions écrites, dans différents domaines, religieux comme profanes¹.

Argumenter, c'est avant tout la manifestation d'une volonté de soutenir une thèse et de convaincre. C'est une action de communication – écrite ou orale – dans laquelle l'auteur défend, explicitement ou indirectement, une position : il s'adresse à un auditoire ou à des lecteurs afin de le/les persuader d'adhérer à son point de vue. Argumenter ne peut ainsi se concevoir sans interrelation plus ou moins aboutie ou développée, contrairement au raisonnement logique qui ne nécessite pas de récepteur mais un simple émetteur. Toutefois, il demeure toujours délicat pour l'historien de connaître l'état exact de la réception, de la diffusion et, finalement, d'apprécier le résultat de cette argumentation chez le lecteur ou chez l'auditeur d'un texte argumentatif. Mais, ce qui est certain, c'est que cette volonté de provoquer l'adhésion d'un interlocuteur, d'un public,

1. Les articles réunis dans ce dossier résultent d'une journée d'étude organisée par Alain J. Lemaître et moi-même, chercheurs au *Centre de recherches sur les économies, les sociétés, les arts et les techniques* (EA 3436), au sein de la Faculté des sciences économiques, sociales et juridiques de l'université de Haute-Alsace.

se déploie dans des domaines divers comme celui des idées et des croyances ou bien encore celui des actions et des comportements.

Les travaux de Marc Fumaroli ont permis de constater la promotion de l'éloquence qui valorise aux yeux de tous, savants comme plus humbles, les bons, voire les brillants orateurs². Ceux de Jean Starobinski ont, quant à eux, repéré les lieux privilégiés de l'élocution et donc de l'argumentation, en particulier orale : traditionnellement, les espaces d'expression d'une parole d'autorité sont en effet « la chaire, la tribune et le barreau » pour reprendre l'intitulé de son célèbre article paru dans *Les lieux de Mémoire*³. Bien entendu, d'autres lieux sont encore repérables, notamment pour une parole qui n'est pas spécifiquement liée aux autorités civiles ou religieuses⁴. Se situent, ici, en particulier, la rue, espace public par excellence ou, à l'opposé, les cénacles privés qui, par définition, sont du ressort de l'intime, voire du secret.

Quel que soit le lieu d'expression cependant, l'argumentation demeure une arme de pouvoir, suivant un héritage de l'Antiquité classique, et suppose, pour bien en user, une maîtrise de l'art oratoire ou de celui de l'écriture. Hommes d'Églises – catholicisme et protestantisme sont concernés par ce dossier – ou hommes du politique et du juridique sont ceux qui, par la maîtrise de la rhétorique et par une éloquence contrôlée, usent le plus fréquemment du pouvoir des mots, mobilisant des arguments d'autorité, de valeur, *ad hominem* ou généraux, des exemples illustratifs ou démonstratifs pour étayer le discours alors produit.

Les enquêtes qui suivent interrogent donc les techniques et procédés argumentatifs, tentent d'en relever les modèles et les évolutions, les réussites ou les échecs, à travers des études de cas qui permettent de réfléchir à la porosité des champs historiques respectifs d'analyse – histoire politique, religieuse ou culturelle – autour de la production de discours sacrés et profanes.

2. Marc FUMAROLI, *L'âge de l'éloquence. Rhétorique et « res literaria » de la Renaissance au seuil de l'époque classique*, Genève/Paris, Droz/Champion, 1980 ; Id. (dir.), *Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne 1450-1950*, Paris, PUF, 1999.

3. Jean STAROBINSKY, « La chaire, la tribune, le barreau », Pierre NORA (dir.), *Les lieux de mémoire*, t. II, *La Nation*, vol. III, Paris, Seuil, 1986, p. 425-485.

4. L'importance de la prise en compte de l'oralité par l'historien s'est accentuée notamment avec les études de Françoise WAQUET, *Parler comme un livre. L'oralité et le savoir, XVI^e-XX^e siècles*, 2003, et, plus récemment, Stefano SIMIZ (dir.), *La parole publique en ville, des Réformes à la Révolution*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2012.

Un artifice rhétorique au temps des guerres de religion

L'usage du masque catholique
dans la polémique huguenote

HUGUES DAUSSY

Université de Franche-Comté

La production polémique réformée, qui s'était jusqu'alors cantonnée au domaine de la controverse religieuse, a commencé à investir le champ politique à la fin de la décennie 1550. En quelques années, avec une rapidité remarquable induite par la nécessité, les concepteurs de la pensée de combat mise au service de la cause huguenote ont été conduits à imaginer des stratégies publicitaires et rhétoriques afin d'emporter l'adhésion de leurs lecteurs. Dans la bataille sans merci qu'ils ont livrée face aux théoriciens catholiques les plus intransigeants, ils ont notamment eu l'ambition de toucher un groupe médian sur le plan de l'engagement religieux, celui des catholiques modérés. Cette fraction de la population du royaume, sans doute la plus importante d'un point de vue numérique, placée au centre d'un paysage confessionnel aux frontières encore mouvantes, entre la minorité réformée et les catholiques les plus radicaux, était alors tout naturellement la cible privilégiée des deux « partis » qui s'affrontaient. Elle l'était d'autant plus que ce parti de la modération était particulièrement bien représenté dans les cercles du pouvoir : à la cour et au Conseil, mais aussi dans les milieux parlementaires. Dans ce contexte, s'attirer la sympathie de ces partisans naturels de la paix civile était alors décisif afin accroître ses chances de faire triompher son camp.



Portrait de Philippe Duplessis-Mornay

Parmi les techniques de la persuasion mises en œuvre par les polémistes huguenots, il en est une qui avait déjà fait ses preuves dans le contexte de la controverse religieuse dès les prémices de la diffusion de la Réforme calviniste en France. Elle consistait à dissimuler la publication de livres de contenu protestant derrière le brouillard de titres dont la formulation laissait supposer un contenu résolument catholique. Si Gabrielle Berthoud, dans une étude publiée en 1957, a dévoilé les mécanismes de cette supercherie littéraire, elle s'est cantonnée à l'analyse d'une vingtaine d'ouvrages à caractère religieux sortis des presses neuchâtelaises

de Pierre de Vingle à l'époque de l'affaire des Placards, soit au cœur de la décennie 1530. Surtout, elle a conclu que, dans le cas de la littérature religieuse, le masque tombait le plus souvent dès que le lecteur avait ouvert le livre et commencé la lecture, tant il était difficile d'entretenir l'ambiguïté en matière de théologie¹. La fraude était en revanche plus aisée à masquer en matière politique, et c'est au réemploi de cette stratégie dans le cadre du combat mené par les polémistes huguenots pendant les guerres de religion que cette étude est consacrée, à travers une analyse conduite sur la base d'une sélection de ces pièces « masquées ». Après avoir rapidement présenté les textes choisis au prisme d'une analyse externe et contextuelle, il conviendra d'envisager de manière plus détaillée les artifices rhétoriques qui y sont déployés, puis de s'interroger sur l'efficacité de ce procédé et sur sa faculté réelle à susciter une illusion durable dans l'esprit des lecteurs.

Afin de restreindre le corpus de textes à étudier, le champ d'investigation sera limité à la production polémique comprise entre la Saint-Barthélemy et l'avènement d'Henri IV, soit entre 1572 et 1589, et plus particulièrement aux pièces qui ont été rédigées par Philippe Duplessis-Mornay qui fut l'un des principaux inspireurs de la pensée politique huguenote et le plus proche conseiller d'Henri de Navarre avant son avènement au trône

1. Gabrielle BERTHOUD, « Livres pseudo-catholiques de contenu protestant », dans *Aspects de la propagande religieuse*, Genève, Droz, 1957, p. 143-154.

de France². Pas moins de dix des pamphlets dont il est l'auteur peuvent être classés dans la catégorie des pièces masquées³. Les trois premiers sont antérieurs à la huitième et dernière guerre de religion. Il s'agit de l'*Exhortation à la paix aux catholiques françois*, sortie des presses en 1574⁴, de la *Remonstrance aux Estats pour la paix*, imprimée en 1576⁵, et de l'*Advertissement sur la réception et publication du Concile de Trente*, publié en 1583⁶. Les sept autres ont été produits dans un laps de temps très court, entre 1585 et 1588, dans le contexte du grand combat politique conduit par les huguenots afin de légitimer les droits du roi de Navarre à la Couronne de France.



Exhortation à la paix
aux Catholiques français (1574)

D'emblée, une remarque s'impose à l'énoncé des titres de ces dix écrits : la plupart d'entre eux sont relativement neutres, en ce qu'ils sont dépourvus de consonance trop évidemment polémique, à l'exception notable des pièces n° 4 et 6, plus explicitement orientées. Cette caractéristique traduit indubitablement la volonté d'endormir la vigilance des lecteurs catholiques modérés qui, en faisant l'acquisition de ces plaquettes, ne pouvaient déterminer *a priori* la confession de leur auteur. De manière connexe à cette constatation liminaire, on observe également que la tonalité générale suggérée par 50 % de ces mêmes titres tourne autour de la notion consensuelle de bien commun. On relève ainsi la recherche de la paix, le regret d'une « injuste prise des armes », une protestation contre la guerre et une déploration des maux dont souffre le royaume, des thèmes auxquels les catholiques modérés sont particulièrement sensibles.

Les différents contextes qui ont présidé à la publication de ces écrits offrent également une remarquable cohérence. De manière invariable, les pièces masquées ont été rédigées et imprimées dans des circonstances où des intérêts communs étaient particulièrement

2. Voir Hugues DAUSSY, *Les huguenots et le roi. Le combat politique de Philippe Duplessis-Mornay (1572-1600)*, Genève, Droz, 2002.

3. La liste complète de ces textes est placée en annexe.

4. *Exhortation à la paix aux catholiques françois*, Poitiers, 1574.

5. *Remonstrance aux Estats pour la paix*, Lyon, J. Ysoret, 1576.

6. *Advertissement sur la réception et publication du concile de Trente*, s.l., 1583.

susceptibles d'unir réformés et catholiques modérés. En 1574-1576, se déroule la cinquième guerre civile qui se caractérise par la révolte des Malcontents, un groupe nobiliaire qui rassemble, dans la même protestation à l'encontre du monopole de la faveur royale par quelques conseillers étrangers, nobles catholiques et nobles huguenots. Il est alors aisé de formuler des revendications propres à susciter un consensus interconfessionnel. L'ouvrage publié en 1583 concerne quant à lui la réception du concile de Trente dans le royaume, un sujet sensible qui rassemble, par-delà les clivages religieux, les gallicans hostiles à l'intervention du pape dans les affaires de France, quelle que soit leur confession. Enfin, entre 1585 et 1588, nombre de sujets du roi de France, qu'ils soient catholiques ou huguenots, se rejoignent sur la question politique essentielle de la défense de la loi salique, loi fondamentale du royaume qui régit l'ordre de succession au trône et qui fait du premier prince de sang protestant le légitime successeur du prince régnant. Les catholiques modérés, qui se fondent alors, pour certains d'entre eux, dans le groupe de ceux que l'on appelle les « politiques », sont les cibles idéales de ces écrits qui défendent des convictions qu'ils peuvent aisément s'approprier et vilipendent les Ligueurs, considérés comme les promoteurs d'une subversion des anciennes lois et constitutions du royaume.

Une dernière caractéristique externe mérite d'être soulignée. Elle n'a rien d'étonnant et s'impose même comme une obligation lorsqu'il s'agit de publier une pièce masquée. Il s'agit de l'anonymat de ces écrits et de l'absence systématique de mention de lieu d'impression et de nom d'imprimeur. Si l'on connaît aujourd'hui l'identité de l'auteur et, pour certaines de ces pièces, l'officine de laquelle ils sont sortis⁷, les lecteurs contemporains devaient en effet absolument les ignorer afin que la supercherie puisse fonctionner. Il ne fallait donner aucun indice à un public de plus en plus suspicieux et rendu toujours plus perspicace par le réemploi fréquent des mêmes artifices rhétoriques.

Afin de convaincre, il convient donc de ne pas limiter la tromperie au seul titre, sous peine d'être très rapidement démasqué. Il faut également veiller à ce que le contenu du pamphlet soit de nature à induire le lecteur en erreur. Afin d'y parvenir, Duplessis-Mornay a recours à trois artifices principaux que révèle l'analyse du contenu de ces textes.

Le premier réside dans l'emploi d'un vocabulaire soigneusement choisi lorsqu'il s'agit de désigner les différents protagonistes de l'affrontement religieux, car les termes employés sont censés donner une information fiable quant à la confession de l'auteur. Ainsi est-ce le cas de la terminologie utilisée afin de nommer les membres de la minorité réformée. Alors que les auteurs huguenots usent ordinairement, dans leurs écrits, d'expressions telles que « ceux de la religion » sans

7. À propos de ces identifications, voir Hugues DAUSSY, *Les huguenots et le roi...*, *op. cit.*, *passim*.

ajout d'aucun épithète, ce qui identifie indubitablement un auteur calviniste, Mornay a recours, dans ses pièces masquées, à un vocabulaire proprement catholique. Dans plusieurs textes, il utilise ainsi l'expression classique et dévalorisante de « ceux de la religion prétendue réformée », en conformité avec l'usage catholique ordinaire⁸, se situant ainsi explicitement dans le camp adverse. De même, lorsqu'il évoque la religion réformée, il a souvent recours aux expressions sans équivoque de « religion contraire »⁹ ou « contraire parti »¹⁰, ce qui le place là encore clairement en opposition avec les huguenots. En revanche, pour désigner le catholicisme, il lui arrive de faire référence à « notre religion »¹¹ ou à « notre Eglise »¹². L'évocation du pape ou du clergé est une autre occasion saisie par le polémiste afin d'induire ses lecteurs en erreur : en 1576, à propos du souverain pontife, il affirme que « nous le tenons pour chef de l'Eglise »¹³ et, en 1585, il désigne Sixte Quint, qui vient d'excommunier Henri de Navarre et Henri de Condé, comme « notre saint père » et parle de « notre clergé »¹⁴, deux expressions auxquelles un huguenot n'aurait recours sous aucun prétexte.

Le deuxième artifice, sans aucun doute le principal, est relatif à la posture adoptée par l'auteur théoriquement catholique de ces écrits. Elle consiste non seulement à se placer ostensiblement du côté catholique, mais surtout de s'affirmer comme un homme sincèrement hostile à l'hérésie, qui a résolument combattu les réformés par le passé et qui souhaite désormais un retour à la paix. En somme, il s'agit de se présenter comme un partisan du retour à l'unité de foi qui a dû se résigner à l'échec, lassé par une guerre interminable et qu'il considère comme stérile. Son expérience de l'affrontement militaire est alors censée faire de lui un expert qui mérite d'être entendu. Il en est ainsi lorsque sont évoqués, dans la *Remonstrance aux Etats* de 1576, les efforts désespérés et infructueux déployés depuis quinze ans par les catholiques afin d'anéantir la résistance huguenote :

« Au commencement, nous les avons bruslez tous vifs, à petit feu, sans distinction de sexe ny qualité. Tant s'en est fallu que nous les ayons consumeux par-là qu'ils

8. Par exemple dans la *Remonstrance aux trois estats de France sur la guerre de la Ligue; faicte par M. Duplessis, soubz le nom d'ung catholique romain, l'an 1587*, dans *Mémoires et correspondance de Duplessis-Mornay*. Publié par A.-D. de La Fontenelle de Vaudoré et P.-R. Auguis, Paris, Treuttel et Würtz, 1824-1825, tome III, p. 422.

9. *Advertissement sur l'intention et but de Messieurs de Guise en la prise des armes*, s.l., 1585, *passim*, et *Lettre d'un gentilhomme catholique françois, contenant brève responce aux calomnies d'un certain prétendu Anglois* (1586), dans *Mémoires et correspondance...*, *op. cit.*, tome III, p. 365 et 378.

10. *Ibid.*, p. 337, 340, 370 et *Remonstrance aux trois estats de France sur la guerre de la Ligue* (1586), dans *Mémoires et correspondance...*, *op. cit.*, tome III, p. 417 et 421.

11. *Exhortation à la paix aux catholiques françois*, *op. cit.*, p. 13.

12. *Remonstrance aux Etats pour la paix* (1576), dans *Mémoires et correspondance...*, *op. cit.*, tome II, p. 56.

13. *Ibid.*, p. 51.

14. *Lettre écrite à ung cardinal, pour estre semée à Rome*, 4 décembre 1585, dans *Mémoires et correspondance...*, *op. cit.*, tome III, p. 230.